

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74 nommant deux membres de la Commission de la Propriété Foncière.

n° 74

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 mai 1907

Numéro JO
n° 127 du 01/06/1907

Date du numéro
1 juin 1907

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêt «lu 28 novembre 1899 instituant la Commission de la Propriété Foncière

Vu les arrêtés des 1^{er} janvier 1905 et 24 mai 1906 nommant les Membres de la dite Commission

Vu le décès de M. Douglas Cléroy, Directeur du Comptoir de Djibouti, et le départ pour la France de M. Monavon, agent de la Compagnie de l'Afrique Orientale ; Attendu qu'il importe de pourvoir aux vacances occasionnées par les motifs ci-dessus ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Sont nommés Membres «le la Commission de la Propriété Foncière en remplacement de MM. Douglas, Cléroy et Monavon: MM Tulpe Ienoir de Carlan. Mirecleur du Comptoir de Djibouti ; Emile Siguer Agent de la Compagnie de l'Ofrique Orientale. Art.2, — La présente déciston sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera et Insérée au Journal Officiel de la Colonie.

P.

PASCAL